

/////// Contre les prisons et les frontières

Luttes contre les CRA
Paroles de prisonnier·es de Toulouse



Cette brochure a pour but de dénoncer le système de répression des personnes étrangères et relaie des extraits de témoignages, qu'on peut retrouver nombreux sur le site de Toulouse Anti CRA. Elle se fait l'écho de la violence que les personnes subissent et de leurs luttes de l'intérieur.

Toutes celles et ceux qui veulent lutter contre les CRA et le racisme d'État, soutenir les personnes enfermées, relayer des paroles de l'intérieur ou participer à nos actions peuvent écrire à toulouseanticra@riseup.net

À bas les CRA !

À bas tous les enfermements !

À bas le racisme d'État et l'impérialisme !

Des informations sur le centre de rétention de Toulouse et des paroles de personnes enfermées sont disponibles sur le site : toulouseanticra.noblogs.org

Pour suivre nos actions et nous contacter :

toulouseanticra@riseup.net

tél : 07 58 21 68 70

twitter X : @CraAnti

instagram : @toulouseanticra

mastodon : @toulouseanticra

facebook : toulouseanticra

telegram : <https://t.me/AlaTac>

//////// Contenu

p. 4 : Les centres de rétention administrative (CRA) : des prisons pour enfermer les personnes étrangères sans papiers

p. 20 : Informations pratiques sur le CRA de Toulouse-Cornebarrieu

p. 23 : Des prisonnier·es des CRA de Toulouse et d'ailleurs racontent les conditions d'enfermement et leur quotidien

p. 34 : C'est quoi le TAC ?

Les centres de rétention administrative (CRA) : des prisons pour enfermer les personnes sans papiers //

Qu'est-ce qu'un CRA ?

Les CRA sont des lieux d'enfermement et de privation de liberté qui permettent à l'État français d'enfermer chaque année près de 50 000 personnes sans papiers pendant qu'il organise leur expulsion. Les personnes peuvent être maintenues dans ces prisons jusqu'à trois mois.

Depuis les années 2000, l'État français a construit des centres de rétention partout sur le territoire, aujourd'hui, il y en a 28. Les CRA sont un rouage essentiel de la répression des personnes étrangères sans titre de séjour, ils sont au cœur de la loi Asile et Immigration de 2024, dite Darmanin, qui a pour but d'enfermer et d'expulser le plus possible de sans-papiers et de personnes jugées délinquantes. Pour ce faire, grâce à la loi Lompi, votée en 2019, 11 nouveaux CRA sont soit en projet soit en construction à travers tout le territoire. L'objectif de l'État est d'atteindre 3000 places en 2027 soit un triplement depuis 2017.

Lorsque les places sont insuffisantes dans les CRA, les préfetures peuvent créer par arrêtés des locaux de rétention administrative (LRA), souvent une simple pièce dans les commissariats de gendarmerie ou de la police aux frontières (PAF). Les arrêtés peuvent être renouvelés tous les jours, et ce indéfiniment. Par ailleurs, 28 LRA permanents existent et il est prévu d'en ouvrir 43 autres en 2024. Dans ces lieux sans contrôle extérieur, les personnes ne peuvent pas exercer leurs

droits aux recours administratifs et juridiques et le nombre de personnes enfermées n'y est pas décompté. Les personnes sont censées y être enfermées pour une durée courte avant un éventuel transfert dans un CRA mais de plus en plus les préfetures utilisent les LRA pour les déportations.

Il existe aussi les « zones d'attente » dans les aéroports, les ports ou encore les gares internationales où les personnes arrêtées à leur arrivée à la frontière française peuvent être enfermées durant 26 jours. Les visites sont interdites et de très jeunes mineur·es isolé·es y sont fréquemment enfermé·es, bafouant le droit international, notamment aux aéroports de Roissy et d'Orly.

Pour l'État, l'enfermement a un double objectif : celui d'avoir à disposition les personnes privées de liberté pour les déporter, mais aussi celui de punir et de soumettre une partie de la population. Il y a la volonté de marquer les corps et les esprits de ceux emprisonné·es. Comme à chaque point de la frontière, on rappelle aux personnes qui n'ont pas les bons papiers qu'elles ne sont jamais tranquilles, qu'elles peuvent être humiliées à tout moment, que l'État les traque, qu'il ne faut pas se rebeller face au patron. À ceux qui se font expulser, charge d'aller transmettre le mot à ceux qui veulent ou doivent venir.

Dans les CRA, comme dans tous les lieux d'enfermement, l'État exerce sa violence et son arbitraire par l'entremise de ses agent·es assermenté·es en uniforme. La police procède aux arrestations des personnes suite aux contrôles au faciès et lors de leurs convocations à la préfeture. Les personnes en transit sont contrôlées et arrêtées dans les bus, dans les trains, etc. Elles sont aussi raflées à leur domicile, sur leurs

lieux de travail, devant les écoles, et jusque dans les lieux d'accueil médico-sociaux qui leur sont destinés. Ces arrestations sont notamment motivées par une politique du chiffre.

Au-delà de la violence intrinsèque de l'enfermement, les personnes retenues en CRA subissent :

- des violences policières : provocations, humiliations, insultes racistes, chantage, isolement, mise au mitard parfois avec entraves, violences physiques...
- des conditions de vie indignes : absence régulière de chauffage, difficultés d'accès aux produits d'hygiène, aux vêtements, nourriture insuffisante et infecte, parfois périmée. Les personnes enfermées ont faim et la PAF qui gère ces prisons interdit arbitrairement de faire entrer de la nourriture fraîche que les visiteur·euses peuvent apporter.
- l'absence de soins médicaux adaptés, associée à une distribution générale par les médecins du centre de psychotropes visant à assurer la soumission des personnes enfermées.
- un désœuvrement total car aucune activité n'est possible à l'intérieur.
- une incertitude permanente concernant les dates d'une éventuelle sortie et un stress constant du fait de la possibilité d'être déporté·es à tout moment.

Souvent, ces prisons sont accolées aux aéroports pour faciliter les déportations durant lesquelles les personnes

peuvent être bâillonnées, scotchées, casquées et contraintes physiquement de monter dans l'avion.

Les CRA tuent : des personnes sont décédées suite à des manques de soins, sont retrouvées mortes dans leur cellule, sont mortes suite à des violences policières ou des suicides. En 2023, quatre personnes sont décédées dans ces prisons, la violence de cet enfermement pousse les prisonnier-es au suicide, notamment par l'absorption de psychotropes distribués par les médecins des CRA, et les automutilations sont fréquentes. En septembre 2018, Karim, 31 ans, s'est pendu dans sa chambre au CRA de Toulouse suite à la prolongation de son enfermement par le juge alors qu'il avait été alerté sur son état psychique.

Les luttes à l'intérieur des CRA

Les personnes luttent quotidiennement face à la violence de l'enfermement et contre l'humiliation de l'administration et de la PAF : résistances individuelles et collectives lors des expulsions, grèves de la faim, automutilations, évasions, incendies... Mais ces luttes ne sont pas suffisamment visibles, alors qu'elles sont nombreuses et régulières dans tous les CRA. À Toulouse, comme ailleurs, beaucoup de prisonnier-es résistent à l'expulsion, au risque de se retrouver condamné-es à une peine de prison puis ramenés-es à nouveau au CRA, plusieurs fois de suite. Des prisonnier-es ont réussi à se faire la belle, à organiser des grèves de la faim régulièrement pour exiger leur libération et dénoncer les conditions d'enfermement dans le centre. Les personnes rapportent également comment elles s'organisent individuellement ou collectivement pour dénoncer les violences de la PAF en essayant de déposer plainte. Des personnes malades et des

personnes enceintes luttent pour obtenir des soins face au refus du médecin et de l'administration.

Des CRA à la prison et inversement : la collaboration entre l'AP et les préfetures

Les liens entre les CRA et la prison se renforcent du fait de collaboration croissante des préfetures et de l'administration pénitentiaire (AP) qui favorise la multiplication des passages entre ces lieux d'enfermement. Ces dernières années, le ministère de l'Intérieur ordonne aux préfetures d'enfermer le plus possible de personnes ayant commis des infractions ou des délits même si elles ne sont pas expulsables car le pays d'origine peut ne pas délivrer de laissez-passer consulaire. Ainsi, le nombre de personnes sortantes de prison ne cessent d'augmenter. En 2023, sur l'ensemble du territoire, 25% des personnes enfermées en CRA sortaient de prison et cette part montait à 30% pour le CRA de Toulouse.

Les résistances aux déportations, par exemple les refus d'embarquer, sont criminalisées et punies par des peines de prison de plusieurs mois. De même, les personnes qui portent plainte pour des violences policières se voient accusées en retour par la PAF et peuvent être condamnées à de la prison. Dans tous les cas, la prison est suivie d'un retour au CRA.

La double peine, un racisme institutionnel

Du fait des contrôles au faciès, les personnes étrangères sont plus contrôlées et interpellées par la police (les personnes racisées sont contrôlées jusqu'à 20 fois plus que les personnes blanches). Par rapport aux personnes françaises, les personnes étrangères risquent 3 fois plus de passer en

comparution immédiate, 5 fois plus d'être placées en détention provisoire, et risquent 3 fois plus la prison ferme. Elles sont donc plus judiciairisées, avec des sanctions plus sévères et représentent un quart du total des personnes emprisonnées.

Les personnes étrangères qui ont un titre de séjour à leur entrée en prison peuvent être expulsées du territoire français. D'une part, la double peine désigne les peines judiciaires d'interdiction de territoire français (ITF) prononcées contre des personnes condamnées et qui constituent une deuxième peine qui vient s'ajouter à la peine de prison. De très nombreuses infractions sont passibles d'ITF (et donc d'expulsion en plus de la peine de prison), et leur nombre augmente avec chaque loi relative à l'immigration. La loi immigration de 2024 rend possible l'ITF dès qu'une infraction est passible de 3 ans de prison ou plus, et fait disparaître en même temps les catégories protégées contre l'ITF (par exemple être parent d'enfant français, être résident depuis plus de 15 ans en France, etc.).

D'autre part, la prison est l'occasion du tri des personnes par les préfectures, qui évaluent ce qu'elles considèrent comme « menace pour l'ordre public », mesure « préventive » sur la « dangerosité dans l'avenir ». Celles-ci ont le pouvoir discrétionnaire de ne pas renouveler le titre de séjour ou même de le retirer, et décident ainsi de l'expulsion administrative de personnes emprisonnées qui avaient des papiers. La loi de 2024 renforce le pouvoir des préfectures en permettant de prolonger l'enfermement en CRA pour tout le monde pour ce même motif arbitraire de « menace à l'ordre public ».

Des prisonnier·es parlent maintenant d'ailleurs de triple peine dans la mesure où l'enfermement au CRA peut durer jusqu'à 3 mois, ce qui correspond à une peine de prison supplémentaire, juste après la prison et en attendant l'expulsion.

Une justice d'abattage

La violence que subissent les étranger·es n'est pas que policière ou carcérale, elle est aussi judiciaire. Les personnes enfermées au CRA ont reçu une mesure d'expulsion, le plus souvent une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Elles doivent la contester dans un délai très court (48h) devant le tribunal administratif, tout en contestant par ailleurs leur enfermement au tribunal judiciaire devant le juge des libertés et de la détention (JLD).

Chaque jour, des dizaines de personnes comparaissent devant les différentes juridictions de France, les audiences ont lieu tous les jours de l'année. À l'audience du JLD pour les étranger·es, les personnes comparaissent systématiquement en groupe, et le délibéré est lui aussi rendu collectivement en une fois, contrairement aux audiences de droit commun.

Il est difficile pour les personnes de se défendre : la plupart du temps, les personnes ont des avocat·es commis d'office, n'ayant pas les moyens de payer un·e avocat·e de leur choix. De plus les avocat·es de l'audience du JLD ont connaissance du dossier au dernier moment et parfois ne plaident pas du tout.

Avec loi immigration 2024, l'audience du JLD n'a lieu qu'au bout de 4 jours, au lieu de 48h précédemment, un plus grand nombre de personnes seront expulsées avant même de pouvoir tenter de se défendre, sachant qu'il y a de nombreuses violations de droits et de procédures irrégulières.

Quand une personne est libérée du CRA, elle reste sous le coup de la mesure d'expulsion, et peut être enfermée à nouveau dès 48h plus tard en cas d'arrestation (contre 7 jours avant 2024).

La loi 2024 a rallongé la durée des OQTF à 3 ans et a fait disparaître les protections qui existaient contre les OQTF, comme par exemple être résident régulièrement en France depuis plus de vingt ans, ou être parent d'un enfant français.

La loi prévoit également la généralisation des visio-conférences des audiences. C'est pour les personnes enfermées une entrave supplémentaire à la compréhension de ce qui se dit pendant l'audience, elles ne voient l'avocat·e qu'à travers l'écran, l'interprète est au téléphone. Par ailleurs est prévue l'externalisation des salles d'audiences, par la construction d'annexes des tribunaux dédiées aux personnes étrangères, tout près des CRA, loin des regards, ce qui rendra plus difficile la publicité des débats et isolera encore plus les personnes.

Le CESEDA contribue à la hiérarchisation raciale des rapports sociaux

Le CESEDA (le Code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile, qui régit le droit des personnes étrangères en France) est un droit d'exception, raciste et sexiste, hérité de

l'idéologie coloniale et des codes d'exception tel que le Code de l'indigénat, qui organisait le contrôle des « indigènes » dans les colonies. Le CESEDA s'en inspire : limitation de circulation, enfermement administratif, déportations (vers d'autres colonies dans le cas du Code de l'indigénat).

Les étranger·es, comme les « indigènes » à l'époque coloniale, doivent justifier de garanties de représentations (argent, hébergement, etc.) pour pouvoir circuler sur le territoire et doivent quotidiennement se confronter à la police. Au nom de l'égalité homme-femme les discours politiques stigmatisent les étrangers jugés plus sexistes et violents, mais le CESEDA est un code sexiste car il ne protège pas les femmes qui rencontrent plus de difficultés que les hommes pour régulariser leur situation.

Le droit des étranger·es est l'instrument de légitimation des pratiques répressives de l'État pour « lutter contre l'immigration » de ceux qu'il n'aura pas choisis. Depuis les années 70 ce droit évolue sans cesse par empilements successifs, donnant un enchevêtrement inextricable de lois, de règles et de circulaires. C'est un droit d'exception : les délais de recours et d'appel sont réduits, les erreurs de procédure n'annulent rien tant qu'elles « ne font pas grief à l'intéressé », il y a deux juridictions différentes et donc deux tribunaux différents pour contester l'enfermement d'une part et la déportation d'autre part. La libération du CRA ne lève pas les interdictions de territoire ou les obligations de le quitter : l'arrestation peut toujours survenir à nouveau et ramener au CRA.

Il y a dans la loi Asile et Immigration de 2024 un objectif assimilationniste qui passe par la connaissance de la langue

(le niveau demandé pour les titres de séjour est revu à la hausse et contrôlé) et par l'adhésion aux principes et valeurs de la république. La question des valeurs de la république conditionne l'obtention, le renouvellement et le retrait des titres de séjour. La préfecture vérifie pour les titres de séjour si les personnes étrangères adhèrent bien aux modes de vie et aux valeurs de la société française et s'ils respectent les principes de la république. Il s'agit finalement d'être exploité·e tout en s'invisibilisant, gommer ses particularités culturelles, religieuses. La question des valeurs de la république est un vrai fourre-tout juridique qui permet de renforcer le pouvoir discrétionnaire de la préfecture. Et c'est avant tout les musulmans et les musulmanes qui sont encore ciblés dans le contexte actuel d'islamophobie d'État.

L'État bafoue la loi

En même temps, l'État montre en permanence qu'il se moque de la loi et la viole sans aucune difficulté quand cela sert ses intérêts. Ses décisions contraires au droit se voient très souvent avalisées par la justice judiciaire et administrative, et ce jusque dans leurs plus hautes sphères : la Cour de cassation et le Conseil d'État. De nouveaux textes viennent ensuite légaliser les pratiques illégales et durcir la loi, et ce de manière cyclique.

Ainsi, le durcissement extrême du droit d'une part et les libertés que l'État prend vis à vis de ce droit d'autre part, font que les personnes concernées n'ont pas les moyens de se défendre et sont broyées par cette machine à criminaliser et à invisibiliser.

Les pratiques illégales ont même précédé l'existence des CRA : l'ancêtre des centres de rétention était le hangar d'Arenc dans le port de Marseille, créé en 1963. C'était une prison clandestine pour enfermer les personnes étrangères régie par aucune loi. Le fonctionnement était encadré par la préfecture des Bouches-du-Rhône en accord avec le ministère de l'Intérieur. Elle a été créée après l'indépendance de l'Algérie dans la foulée des accords d'Évian qui prévoyaient pourtant la liberté de circulation pour les Algériens. Pour la préfecture, il s'agit de stopper l'immigration algérienne qui débarque au port, ceux qui sont jugés « inaptes » au travail sont séquestrés et expulsés.

Les conditions d'enfermement sont terribles, les personnes sont parquées comme des animaux, à peine nourris, sans hygiène. Ensuite, le centre enferme des Algériens qui sont contrôlés sur le territoire, qui sont sans ressources ou sans emploi, appelés « les oisifs ». Puis on séquestre une nouvelle catégorie appelée « faux touristes » et on finit par enfermer les familles. Peu à peu, la préfecture séquestre aussi des Tunisiens, des Marocains, des Sénégalais, des Maliens, des Ivoiriens et des Mauritanien. Entre 1963 et 1975, près de 50 000 personnes sont séquestrées par la police sans aucune base légale dans ce hangar.

Cette histoire finit par être dévoilée en 1975, une mobilisation s'organise contre la « prison clandestine de la police française ». Une loi est finalement adoptée le 29 octobre 1981 pour légaliser la rétention administrative des étrangers et l'existence du hangar d'Arenc qui ne sera fermé qu'en 2006.

En 43 ans, environ 100 000 personnes ont été séquestrées dans ce même hangar, y compris des enfants.

Les CRA, rouage d'un système de domination capitaliste et d'exploitation coloniale

L'immigration est une variable d'ajustement pour les économies des pays riches. Avant les années 60, la France a eu massivement recours à l'immigration de travailleurs venus notamment des colonies d'Afrique pour remplir ses usines, construire ses infrastructures, etc. Depuis les années 70, les politiques anti-migratoires ont été légitimées par les crises économiques mais aussi par la stigmatisation des travailleurs africains ainsi que leurs descendant·es, les « jeunes de banlieues ». Les préjugés et les catégories raciales produites pendant la colonisation sont perpétuées, légitimant ainsi les politiques menées face à un ennemi intérieur et extérieur dont il faut se protéger : l'étranger violent, fraudeur, profiteur, qui ne peut « s'adapter à la société française ».

Par ailleurs, l'économie française s'appuie sur la main d'œuvre étrangère, notamment dans les secteurs d'emploi les plus pénibles et faiblement rémunérés. Cette exploitation des travailleur·euses sans papiers est rendue possible par la difficulté d'obtenir un titre de séjour.

Le cas de Mayotte : gestion des populations sous régime colonial et pratiques illégales de l'État

Mayotte, île des Comores restée illégalement colonie française à l'indépendance des îles, représente plus de la moitié des expulsions et enfermements dans les CRA du territoire français. À Mayotte, l'expulsion est industrielle. L'État fixe à la préfecture des objectifs d'expulsion de 30 000 personnes par an, c'est à dire près de 10% de la population de

Mayotte, cela devient des transferts forcés de population qui constituent un crime contre l'humanité selon le code pénal.

Plus de 3200 enfants ont été enfermés au CRA de Mayotte en 2023, contre 87 dans l'hexagone, sans compter les enfants enfermés en LRA, dont les chiffres ne sont pas communiqués. La loi de 2024 interdit désormais l'enfermement des enfants, sauf à Mayotte.

Il y a 3 niveaux de discrimination pour Mayotte : le droit d'exception qui est régi par le CESEDA, le régime dérogatoire qui est propre à Mayotte qui diminuent les droits des étranger·es (la constitution le permet car c'est une colonie) et viennent se rajouter les pratiques illégales de l'administration (placement en rétention de mineur·es français·es, rattachement arbitraire d'autres mineur·es à un tiers, etc.)

La chasse aux étrangers à Mayotte est particulièrement violente, elle s'organise notamment avec des collectifs de citoyen·nes pour déloger les comorien·nes avec ou sans papiers, et ce avec la complicité de la police.

Des milliers de morts et un juteux business des frontières

La fermeture, la militarisation et l'externalisation des frontières sont la cause de milliers de morts en Méditerranée, dans la Manche, au large des îles Canaries, entre Mayotte et Les Comores, dans le Sahara, etc. Les États européens sont responsables de ces morts de masse. Des millions d'euros sont dépensés pour construire des murs, des camps et des systèmes de surveillance qui enferment et tuent les personnes exilées, en enrichissant l'industrie militaro-

sécuritaire. Ce contrôle des frontières représente un business en plein essor.

Les CRA, comme toutes les prisons, et comme tous les dispositifs de contrôle des frontières, engraisent aussi les entreprises de construction des bâtiments, comme Eiffage. L'État investit des millions d'euros pour construire des CRA et alimenter le business du secteur du bâtiment, secteur qui emploie le plus de travailleurs sans papier exploités. Mais d'autres profitent aussi de ce système : les entreprises de gestion de ces lieux, comme Vinci, ONET et GEPSA (Engie), les entreprises de déportation, comme Air France. Des associations répondent à des appels d'offres lancés par l'État pour obtenir des contrats et des financements (plusieurs millions d'euros) pour s'occuper de l'accompagnement des personnes enfermées. Certaines diffusent des informations sur les violences exercées à l'intérieur, tout en participant au fonctionnement normal de ces lieux. D'autres sont complices de l'État, leur travail maintient bien souvent la paix sociale en CRA et elles tirent profit de cette machine raciste à punir et expulser les étrangers.

Impérialisme et mécanismes de domination Nord/Sud

La Françafrique, système de soutien aux dictatures, de corruption, d'interventions militaires, de mainmise monétaire par le Franc CFA, etc., permet à la France le maintien de sa domination sur ses anciennes colonies, le pillage des matières premières, la défense des intérêts des multinationales et la préservation de sa puissance sur le plan international. La présence des soldats français sur le continent africain sous le prétexte de « lutter contre le terrorisme » est de plus en plus contestée par notamment les

populations des pays du Sahel qui ont demandé le départ des troupes françaises.

Les institutions capitalistes internationales telles que le Fond Monétaire International (FMI) ou la Banque Mondiale ont mis en place des réformes structurelles dans les pays du sud afin d'ouvrir leurs marchés, ce qui profite essentiellement aux entreprises occidentales et a provoqué un déséquilibre des économies locales et une paupérisation massive. Cette oppression économique ainsi que les conflits armés, attisés notamment par la vente d'armes des puissances occidentales, ont pour conséquence l'exil des personnes et les prive de la liberté de rester. Cet exil constitue une main d'œuvre bon marché également qualifiée, formée au frais des pays d'origine, profitant en fin de compte aux pays impérialistes, ce qui représente une autre forme de pillage.

Il existe des accords bilatéraux asymétriques entre les pays européens et les pays d'origine ou de transit pour bloquer l'immigration. L'Europe opère un marchandage avec les États d'origine sous forme d'aide, de délivrance de visas, etc. La loi Asile et immigration de 2024 s'inscrit dans ce rapport de force. Elle officialise une pratique existante qui consiste à refuser les visas aux ressortissants des pays qui ne collaborent pas assez avec la France pour bloquer l'immigration, par exemple avec les pays qui ne délivrent pas assez de laissez-passer pour permettre l'expulsion des personnes car si les personnes ne présentent pas de passeport, les préfectures doivent demander un laissez-passer consulaire aux pays d'origine sans quoi l'expulsion n'est pas possible.

Ce chantage fait également partie du Pacte migratoire européen signé en avril 2024 dont l'objectif est de faciliter l'expulsion des personnes n'ayant pas reçu l'asile.

La loi Asile et Immigration prévoit également que l'aide au développement puisse être revue si les pays d'origine « ne respectent pas les accords » passés avec la France pour lutter contre l'immigration, alors que les transferts d'argent par les immigré.es dans leurs pays d'origine sont beaucoup plus élevés que l'aide au développement et que les investissements étrangers.

Informations pratiques sur le centre de rétention de Toulouse-Cornebarrieu ////

Le CRA est situé à Cornebarrieu, en bordure des pistes de l'aéroport international de Toulouse-Blagnac. Ce CRA canalise l'enfermement et l'expulsion d'hommes, de femmes et d'enfants arrêté·es dans la région mais aussi dans tout le sud de la France, et provenant parfois de l'ensemble du territoire lors des démantèlements de camps de réfugié·es.

Le Centre de Rétention Administrative de Cornebarrieu – Toulouse est situé au :

21 Avenue Pierre-Georges Latécoère

31700 Cornebarrieu

Il est accessible par transports en commun :

Bus n° 66 ou 70 et 17 + TAD (bus à la demande à prévenir 2h avant le voyage). Sinon, il faut venir par ses propres moyens. Il est possible de se garer à cent mètres de l'entrée du CRA au bord de la route. Il n'y a pas de parking visiteur·euses.

Rendre visite à une personne enfermée

Il n'y a pas besoin d'autorisation ou de rendez-vous pour rendre visite à un·e prisonnier·ère. Il suffit de se présenter devant le centre pendant les heures de visite avec le prénom et le nom de la personne à visiter et une pièce d'identité avec une photo. Les parloirs sont ouverts tous les jours de 8h30 à 11h30 (dernière entrée à 11h) et de 14h à 18h30.

Il faut arriver à l'avance et prévenir la personne que l'on vient voir par téléphone de l'heure de la visite, car les flics ne vont pas forcément l'appeler, ou elle peut avoir un RDV devant le juge ou à l'infirmerie.

Il est possible de faire des visites à plusieurs. La visite dure généralement 30 minutes mais il est possible de rester plus longtemps, notamment s'il n'y a pas beaucoup d'autres visiteur·euses.

À l'entrée, on va vous prendre votre pièce d'identité et vous fouiller. Ces fouilles sont systématiques et peuvent être violentes. Vous devez laisser toutes vos affaires dans un casier puis passer sous un portique.

Vous êtes ensuite amené·e dans un box de parler.

À Toulouse comme dans d'autres CRA, il n'est plus possible d'appeler les prisonnier·es sur les cabines téléphoniques situées dans les couloirs de chaque secteur, l'administration a arrêté le contrat avec le prestataire et fournit des téléphones sans caméras aux prisonnier·es.

Il est possible d'amener aux prisonnier·es :

– de la nourriture non fraîche, c'est-à-dire dans son emballage plastique et transparent d'origine, essentiellement biscuits, chips, boissons (de 50cl attention les quantités sont limitées). L'arbitraire est la seule règle qui semble vraiment stable, puisque le policier chargé de l'accueil décide au cas par cas.

– des vêtements, du tabac, des produits d'hygiène en flacons transparents (shampooing et gel douche petits formats).

– des téléphones sans caméra, puces téléphoniques (les smartphones sont confisqués à la fouille, seuls les téléphones sans caméra sont autorisés)

Numéros du CRA de Toulouse

Administration du centre, PAF (police aux frontières)

05 36 25 91 40/42

La Cimade, association présente à l'intérieur du CRA, chargée d'aider les prisonnier·es dans leurs démarches administratives et juridiques.

Tél : 05 34 52 13 93 /05 34 52 13 92

L'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration) présent à l'intérieur du CRA de Toulouse

En théorie, chargé de certains achats, de donner des vêtements, de mettre en place l'aide au retour...

Tél : 01 86 90 78 08

Des prisonnier-ères des CRA de Toulouse et d'ailleurs racontent les conditions d'enfermement et leur quotidien /////

**« Ici je pense tous les jours où je vais mettre un drap
pour me pendre »**

Extraits du témoignage de B. avril 2023

« Je suis Rrom avec une carte « gens du voyage », je suis en France depuis que je suis petite, depuis que j'ai 4 ans.

Ils veulent m'expulser en Bosnie mais je ne connais personne là-bas. Le seul pays que je connais c'est la France.

Je suis sortie de prison de Marseille, ils m'ont mise ici, c'était ma phobie de venir ici, c'est pire que la prison.

On devient fous ici, quand on sort d'ici on peut exploser dehors et faire n'importe quoi tellement ça rend fou ici. Ils m'ont mis une interdiction à vie (Interdiction de Territoire Français – ITF). Pourquoi à vie ?

Ils m'enferment ici pour me punir en plus de la prison...Ils m'ont enlevé mes enfants, y'en a un en foyer et deux dans des familles d'accueil, je ne peux même pas leur parler... Je pense tous les jours où je vais mettre un drap pour me pendre.

Il y a ici une fille de 21 ans, elle ne parle pas français, elle est enceinte de 5 mois, elle est malade, elle vomit, elle

saigne...C'est pas possible de laisser une femme enceinte dans ce centre. »

« Ils m'ont attaché les pieds, les cuisses, ils m'ont menotté derrière le dos, ils m'ont mis un casque sur la tête et ils m'ont emmené jusqu'à l'aéroport »

Extraits du témoignage de T. mai 2022

« Je suis au lycée, j'ai 18 ans, je suis en première à Pamiers.

Je signais au commissariat et le dernier jour, ils m'ont arrêté. Ce qu'ils ont fait, ça va rester dans ma tête à vie. Ils sont venus me chercher à 3 heures du matin.

Ils m'ont attaché les pieds, les cuisses, ils m'ont menotté derrière le dos, ils m'ont mis un casque sur la tête et ils m'ont emmené jusqu'à l'aéroport et jusqu'à l'aéroport je continuais de me débattre.

Ils m'ont emmené avec brutalité dans l'avion, ils ont commencé à me mettre des chaussettes dans la bouche pour m'empêcher de crier, je disais, "lâchez-moi, j'ai personne au Gabon, toute ma famille est en France". Il y avait une autre personne à côté de moi, qu'ils ont embarquée aussi, elle a commencé à crier avec moi, ils ont commencé à l'étrangler, à l'étouffer aussi.

Les passagers dans l'avion étaient terrifiés, c'est eux qui ont dit à l'hôtesse de l'air de dire au pilote de ne pas nous

embarquer. L'autre personne qu'ils voulaient expulser est dans ce centre aussi, comme moi.

C'était un vol pour Paris. Ensuite de Paris j'avais un vol pour le Gabon. Quand on est descendus de l'avion, ils m'ont emmené en garde à vue à au commissariat de l'aéroport pendant 4 ou 5 heures et ensuite directement au tribunal. Ils m'ont ramené au CRA, à quoi ça me sert puisque j'ai pris 3 mois de prison avec sursis et 5 ans de mise à l'épreuve.

Ils m'ont expliqué que si je refuse le prochain avion, je pars en prison pour faire les 3 mois. Ma prof est venue me voir, elle a fait des manifestations devant la préfecture, elle a envoyé des dossiers à la préfecture et la préfecture de Foix veut rien entendre. Ils ne prennent pas en compte ma situation familiale. Le tribunal a refusé d'annuler mon OQTF. »

« Ici c'est la hoggra sans pitié »

Extraits du témoignage de M. mai 2024

« J'étais en train d'acheter des affaires pour l'Aïd, ils m'ont contrôlé, ça faisait 20 jours que j'étais sorti de prison.

J'ai ma femme qui m'attend ici, je suis père de famille, j'ai une maison. Ils m'ont envoyé ici pour rien du tout, j'ai pas volé, pas bagarré rien.

Le médecin ici il me croit pas. Il s'est énervé, il a jeté son stylo. J'ai expliqué l'accident que j'ai eu. Quand il voit mon dossier il doit comprendre normalement. J'ai demandé qu'il me donne

du Prégabaline, le docteur ici veut pas, il m'a donné Tramadol à sa place.

Le Tramadol ça sert à rien pour moi. Il y en a ici qui prennent du Tramadol ils sont même pas malades, pourquoi je vais prendre ça ? Je vais pas me rendre dingue avec ça pour rien. Je leur ai dit je suis malade, j'ai des problèmes à la tête tout est dans mon dossier médical. En prison, ils m'ont soigné. Depuis 2019 je prends Prégabaline en prison, j'ai eu de la kiné, c'est pas comme ici, ici c'est la hoggra sans pitié.

Quand j'étais en prison pendant 3 ans et demi j'étais suivi par une psychologue. Ici au centre j'ai pris rdv avec la psychologue mais ils m'appellent pas, ils me disent tu n'es pas sur la liste. Mais moi j'ai parlé avec la dame, c'est elle qui m'a proposé. La police veut pas me laisser la voir. »

« Si je meurs devant eux, ils s'en foutent »

Extraits du témoignage de S. février 2023

« Même si on mange pas ou si on fait la grève de la faim, ils s'en battent les couilles. Ils savent qu'on n'a pas de papiers, donc on compte pas. Si je meurs devant eux, ils s'en foutent.

On a dit aux policiers : « on mange pas, c'est de la mauvaise nourriture. On a faim. Pourquoi on ne peut pas prendre du pain et des yaourts dans les chambres pour manger la nuit quand on a faim ?

Un policier m'a demandé : "pourquoi tu parles toi, à cause de toi, tout le monde crie". Et alors ils nous ont mis à quatre au mitard.

Ils ont tapé deux collègues. Y'en a un qui a eu des traces sur le corps. Ils lui ont mis des coups de poings et des coups de pieds à la tête dans le couloir.

Moi ils m'ont mis au mitard et ensuite en garde à vue. Les policiers ont porté plainte contre moi, comme quoi j'ai insulté les policiers ... genre c'est moi le responsable.

Un collègue, il a rien fait, il a pris 6 mois ! J'étais choqué ! Le pauvre il s'est embrouillé avec une policière. Ici ils provoquent les gens. Elle l'a insulté, des insultes de fou. Elle a pris le visage de notre collègue dans ses mains avec ses ongles, elle l'a griffé... Après ils l'ont emmené au mitard. Ensuite il nous a appelé sur la cabine pour nous dire qu'ils lui avaient mis 6 mois de prison. »

« Il a pris beaucoup de cachets, il s'est suicidé je pense »

Extraits du témoignage de K. CRA de Bordeaux avril 2021

« Dans la nuit on rigolait ensemble, le mec il est parti pour dormir et le matin on est parti pour le réveiller pour le petit déjeuner, il s'est pas réveillé.

Les policiers ont dit on peut pas dire aux journalistes parce que sa famille veut pas donner le nom.

Oui ils savent pourquoi il est mort, ils veulent pas nous dire. Nous on pense parce qu'il voulait pas aller au Maroc, il avait beaucoup de stress, de médicaments de psychiatrie, c'est pour ça qu'il est mort. Oui il a pris des médicaments pour mourir. Pas manger, pas dormir, il était pas bien, beaucoup de stress, pourquoi ils le laissent là ?

Il a pris beaucoup de cachets, il s'est suicidé je pense. Il a fait une overdose. Il a dit j'espère demain Inch'Allah vous tous libérables les gars. Il savait qu'il allait mourir, il nous a dit ça avant de mourir. Ici ils ont rien dit, ils s'en foutent, même pas c'est passé au journal, normalement ça passe à la télé et au journal, c'est vrai ou pas ça ?

Nous on fait la grève de la faim depuis 3 jours parce qu'on en a marre, c'est trop dur ici, c'est raciste, si on a besoin de voir un médecin à 8h, ou minuit, on peut pas jusqu'à 11h, y'a pas de médecin, si quelque chose se passe, on a rien.

On demande de passer ici parce que quelqu'un est mort. C'est même pas un centre de rétention ici. C'est trop dur, on dort pas, on mange pas bien, on prend pas bien les médicaments, il y a tous les jours quelque chose qui se passe ici.

Les policiers ils s'en foutent si on mange, ça fait 35 jours je dors pas parce que j'ai pas l'injection de Subutex, ils le donnent pas. Le médecin refuse, il donne des cachets que je connais pas, on est mal ! »

« Il y a encore la trace de draps pendus sur les plafonds »

Extraits du témoignage de L. CRA de Sète juillet 2022

« Mon ressenti pour quelqu'un qui a grandi en France, depuis l'âge de 4 ans, c'est que je suis choqué car on est à moitié en prison et à moitié en psychiatrie. C'est le même système que la psychiatrie mais en pire, on n'a même pas le droit d'avoir un stylo dans la chambre, tout est fixé sur les murs, le sol. J'ai vu des choses que je pensais pas voir en France dans les pires endroits.

Il y a encore la trace de draps pendus sur les plafonds. Une personne venait de se pendre quelques jours avant que j'arrive. Je n'ai jamais compris comment ils ont pu le laisser se pendre avec toutes les caméras de surveillance qu'il y a ici. Heureusement que les draps ont craqué.

Un tunisien a refusé le deuxième test PCR, il s'est fait taser car il a commencé à avaler des lames pour se suicider, il est tombé sur la tête, le crâne explosé, du sang partout et ils nous ont demandé à nous de nettoyer son sang quand-même ! J'ai trouvé la réaction des officiers vraiment impitoyable.*

Il y a eu aussi la personne qui a sauté du tribunal de Montpellier, le jour de son JLD pour s'évader. Ils en ont parlé dans les médias. Ils ont rajouté des barreaux au tribunal, la réaction du policier m'a choqué, il a dit « les racailles s'en sortent toujours bien, il a un tassement des vertèbres »

J'entends les gens, ils se souhaitent du mal pour sortir d'ici. Je vois des jeunes qui se taillent les veines, qui prennent pour

la première fois des cachetons, je suis dans un autre monde pourtant quand je regarde par la fenêtre, je suis toujours en France.

Je suis arrivé en France à l'âge de 4 ans et on m'a pas renouvelé mes papiers quand j'étais en prison, ça arrive à beaucoup de personnes qui ont grandi ici. En prison, il joue avec « la menace à l'ordre public ».

Au moment de sortir de prison on vous donne des documents et on vous dit vous allez être expulsé, vous ne comprenez rien. 3 personnes de la PAF viennent vous voir et vous disent Monsieur, on va vous mettre dans un centre de rétention.

J'ai lu la loi, une personne qui est en France avant l'âge de 13 ans qui a fait sa scolarité jusqu'à 18 ans est inexpulsable sauf pour « menace à l'ordre public ». Et quand je suis arrivé ici, je me suis rendu compte que c'est la préfecture qui décide qui est une « menace à l'ordre public ».

Ils jouent sur le moral des gens ici, ça les arrange pas quand ça se passe trop bien. Les plus âgés, on essaie de mettre une bonne ambiance, de régler les conflits. Ils veulent créer des divisions entre algériens, marocains etc.. On est entre nous, y'a pas d'algériens ou de marocains.

On rigole entre nous. Ici ils veulent que tu ne sois pas bien pour que de toi-même tu partes et ça a marché. Il y a beaucoup de personnes qui voient les suicides et tout ce qu'il se passe, veulent repartir, quitte à revenir. »

** Pendant le Covid, les tests PCR étaient obligatoires pour expulser.*

« Ils sont en train de voler toute l'Afrique et nous quand on vient ici on est traité comme des chiens. »

Extraits du témoignage de M. mai 2022

« J'ai mes papiers depuis 2007. Quand je suis allé en prison ma carte de séjour s'est terminée. Ils n'ont pas voulu me laisser renouveler ma carte. Ils m'ont dit tu vas quitter la France. Ils m'ont arrêté à 6 heures du matin quand je partais travailler, je travaillais dans une ferme à Limoges, j'ai mes fiches de paie

Je conduisais sans permis, il faut bien que j'aille travailler, j'ai fait 8 mois de prison pour ça, parce que je suis noir, c'est des racistes !

Les dictateurs sont accueillis ici en France, les français foutent la merde au Congo, ils sont dans les guerres. Ils profitent des richesses de l'Afrique, ils sont en train de voler toute l'Afrique et nous quand on vient ici on est traité comme des chiens. Ils respectent rien, ils détruisent la nature, ils cherchent le pétrole.

Mais ça va pas durer, un jour ou l'autre il faudra que la France paye, ça fait 100 ans la colonisation, on est toujours exploité, qu'est-ce qu'on va faire avec toute cette jeunesse ? ça va pas durer !

Ici au centre, c'est l'enfer, le bruit des avions et la police crie toute la journée dans les micros, j'ai des problèmes de dos, je dors sur le sol, les matelas sont pourris, les toilettes sont dégueulasses, tout est dégueulasse ici.

J'ai été opéré. J'ai vu le médecin du centre, c'est un raciste, il se fout de notre gueule, il me parle comme si j'étais un enfant. Les infirmiers c'est pareil, des racistes.

Il y a beaucoup de jeunes ici, comment on peut enfermer un jeune de 18 ans, il s'en souviendra toute sa vie, c'est traumatisant »

« Je suis sorti de prison, je les ai trouvés en train de m'attendre pour me ramener ici »

Extraits du témoignage de D. février 2024

« Je suis sorti de prison, je les ai trouvés en train de m'attendre pour me ramener ici, ça fait 7 ans que je suis en France, je n'ai jamais eu ça. Ils m'ont mis une OQTF (obligation de quitter le territoire français) et une IRTF (interdiction de retour sur le territoire français).

Les policiers font chier, y'a des gentils et des méchants, les méchants veulent montrer qu'ils sont méchants, ils provoquent, ils disent « retourne chez toi » et si tu réponds tu es dans la merde »

Cet acharnement contre les étranger·es sans-papiers ne doit pas rester caché, ne laissons pas les retenu·es isolé·es, soutenons leurs luttes !

Pour lire d'autres témoignages de prisonnier·es de CRA et d'autres infos

Sur les sites des collectifs contre les CRA :

abaslescra.noblogs.org

calaismigrantsolidarity.wordpress.com

crametoncra.noblogs.org

collectifsanticra.wordpress.com

gettingthevoiceout.org

marseilleanticra.noblogs.org

toulouseanticra.noblogs.org

À la radio :

Bruit de tôles : une émission qui veut agir pour la suppression des prisons et pour la remise en cause du principe de punition et de contrôle. Diffusée les jeudis de 19h à 20h sur CanalSud 92.2 (Toulouse et alentours), rediffusion le vendredi de 18h à 19h.

L'Envolée : une émission pour en finir avec toutes les prisons, diffusée tous les vendredis à 19h sur FPP 106.3 (Paris et alentours).

La petite cuillère : une émission contre toutes les prisons, diffusée tous les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois de 20h à 21h sur Radio Canut 102.2 (Lyon et alentours)

///// C'est quoi le TAC ?

Le collectif Toulouse Anti CRA lutte pour l'abolition des centres de rétention administrative (CRA) et contre les violences et le racisme d'État.

Le collectif est composé de personnes qui ne sont pas concernées par la rétention et l'expulsion mais soutiennent les luttes des personnes enfermées et construisent des liens de solidarité entre l'intérieur et l'extérieur des CRA. Il diffuse les paroles et visibilise ce que vivent les personnes enfermées, et organise des actions de soutien et d'information (manifestations, rencontres, etc.) avec d'autres collectifs antiracistes, anti-impérialistes et de sans-papiers.

Nous contacter :

toulouseanticra@riseup.net

tél : 07 58 21 68 70

twitter X : @CraAnti

insta : @toulouseanticra

mastodon : @toulouseanticra

facebook : toulouseanticra

telegram : <https://t.me/AlaTac>

S'organiser, que faire concrètement :

Pour exprimer sa solidarité et apporter son soutien, on peut rendre visite aux personnes enfermées au CRA, les appeler, relayer leurs témoignages, dénoncer ce qu'il se passe derrière les murs. On peut aussi assister aux audiences du JLD qui ont lieu au Palais de Justice tous les jours de l'année, weekends et jours fériés compris, ainsi qu'aux audiences du Tribunal Administratif pour apporter son soutien aux personnes jugées et à leurs proches, afficher sa solidarité, ne pas laisser se faire loin des regards cette justice d'abattage.

Rejoindre le TAC ou d'autres collectifs qui luttent contre les CRA, pour mener des actions de soutien et d'information, relayer la parole des prisonnier·es à l'extérieur, et renforcer les solidarités concrètes.

Soutenons les luttes pour en finir avec les frontières et leurs prisons !

Ni CRA ni prison ni expulsion !

À bas le racisme d'État et l'impérialisme, soutien à tous·tes les prisonnier·ères !

